

Dossier

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Côte d'Ivoire avance à grands pas

LES SIGNAUX FORTS DE L'ÉCONOMIE

Activité économique de la CEDEAO et de l'UEMOA au premier semestre 2024

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE

Transport de marchandises dans l'espace sous-régional

Appropriation du règlement n°14 de l'UEMOA

ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES

Dynamisme du marché financier régional

Madame Nialé KABA distinguée par la BRVM

ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES

Assemblée annuelle de la BAD

Le Gouvernement ivoirien promet une parfaite organisation en 2025

VIE D'ENTREPRISE

Système de Management de la Qualité

La DGE lance son 7^e audit interne





Directeur de Publication

Dr. SAIN Oguié

Directeur Général de l'Economie

Rédacteur en Chef

Mme CROLEY Colette

Sous-directeur de la Communication et de la Documentation

Comité de rédaction

BROH Guy Joel

ZADI Ange

KOUAME Pierre

ANOH Kouao

KOFFI Béatrice

Infographie & Photos

KOUAKOU Stéphane

MINNAIN Ghislain Sémahé

KOUASSI Ephrem

Email

dgecom@dge.gouv.ci

Site web

www.dge.gouv.ci

Contacts

(+225) 27 20 33 59 98 - 27 20 20 09 09

Situation géographique

Abidjan - Plateau, Imm.SCIAM, 6^e étage

EDITORIAL

- ✦ **Dr SAIN Oguié**, Directeur Général de l'Economie
Transition énergétique : engagement étatique **05**

LES SIGNAUX FORTS DE L'ÉCONOMIE

- ✦ **Activité économique de la CEDEAO et de l'UEMOA au premier semestre 2024** **07**

DOSSIER

- ✦ **Transition énergétique : La Côte d'Ivoire avance à grands pas !** **11**

ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES

- ✦ **Dynamisme du marché financier régional** : Mme Nialé KABA distinguée par la BRVM **14**
- ✦ **AFES 2024** : Abidjan, capitale de l'Économétrie **14**
- ✦ **Assemblée annuelle de la BAD** : le Gouvernement ivoirien promet une parfaite organisation en 2025 **15**
- ✦ **Création d'emplois** : la Côte d'Ivoire invite les régulateurs financiers à soutenir davantage les PME **15**
- ✦ **Coopération Côte d'Ivoire - UNICEF** : le cycle de coopération 2026-2030 lancé **16**
- ✦ **Coopération au développement** : Mme Nialé KABA échange avec une délégation du Réseau des Parlementaires de la Banque Mondiale et du FMI **16**
- ✦ **Diversification et diplomatie économiques** : le Congo et la Guinée s'imprègnent de l'expérience ivoirienne **17**
- ✦ **Développement durable / modèle T21** : les agents de la DGE renforcent leurs capacités **17**

ÉCHOS ÉCO

- ✦ **Côte d'Ivoire** : des projets sismiques 3D pour soutenir l'exploration pétrogazière en mer **18**

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE

- ✦ **Transport de marchandises dans l'espace sous-régional** : appropriation du règlement n°14 de l'UEMOA **19**
- ✦ **Partenariats Public-Privé (PPP)** : états des lieux **21**

DROIT ET ÉCONOMIE

- ✦ **Côte d'Ivoire** : promotion des start-up numériques pour une croissance économique **23**

VIE D'ENTREPRISE

- ✦ **Système de Management de la Qualité** : la DGE lance son 7^e audit interne **25**
- ✦ **Entretien / M. Isaac AHISSA**, Président de la Mutuelle des Agents de la Direction Générale de l'Économie (MUADGE) : « Nous avons plusieurs projets en préparation pour les mutualistes » **26**

Transition énergétique : Engagement étatique

La Côte d'Ivoire est en plein essor vers une transition énergétique majeure, marquée par des avancées remarquables dans les énergies renouvelables. Début avril 2024, la phase 1 de la centrale solaire de Boundiali a été inaugurée, devenant ainsi la première centrale solaire photovoltaïque du pays. Cet événement a rassemblé, à un haut niveau, toutes les Autorités du pays. Signe de l'importance de ce projet pour la nation.



envers l'Accord de Paris de 2015, visant à promouvoir des modes de production énergétique à faible émission de carbone avec un objectif ambitieux précis : réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28 % d'ici 2030. A cette échéance, la Côte d'Ivoire prévoit d'intégrer des centrales solaires et biomasse dans son réseau électrique national, augmentant ainsi la part des énergies renouvelables

L'engagement des autorités ivoiriennes, combiné aux

Cofinancé par l'État ivoirien et des partenaires internationaux tels que la Banque de développement allemande (KfW) et l'Union Européenne (UE), le projet de Boundiali représente un investissement total de 75,6 millions d'euros. S'étendant sur 78 hectares,

cette centrale solaire vise à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique ivoirien et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En plus d'améliorer la qualité de l'électrification pour plus de 430 000 ménages, elle fournira de l'énergie à environ 70 000 foyers et permettra d'économiser 60 000 tonnes de CO2 par an.

En juillet 2023, la construction d'une centrale biomasse à Ayébo, dans la région d'Aboisso, a été lancée aussi. Ce projet, porté par EDF-Meridiam et SIFCA, valorisera les résidus de palmiers à huile pour produire de l'électricité. Une fois opérationnelle en 2025, cette centrale biomasse répondra aux besoins énergétiques de près de 1,7 million de personnes.

Ces initiatives reflètent l'engagement de la Côte d'Ivoire

« L'engagement des autorités ivoiriennes, combiné aux partenariats internationaux, positionne la Côte d'Ivoire comme un futur leader de la production d'énergie propre en Afrique. Les projets en cours témoignent d'une volonté ferme de passer dans l'avenir à une énergie durable, bénéfique non seulement pour l'environnement, mais aussi pour le développement économique et social du pays. »

partenariats internationaux, positionne la Côte d'Ivoire comme un futur leader de la production d'énergie propre en Afrique. Les projets en cours témoignent d'une volonté ferme de passer dans l'avenir à une énergie durable, bénéfique non seulement pour l'environnement, mais aussi pour le développement économique et social du pays.

Sans coup férier, la Côte d'Ivoire progresse vers une nouvelle ère de développement durable, montrant la voie à suivre pour les autres nations africaines. Les efforts actuels sont le gage d'un avenir plus vert et prospère pour les générations futures.

Bonne lecture !

Dr SAIN Oguié
Directeur Général de l'Economie

BUREAU VERITAS
Certification



DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE (DGE)

Plateau Immeuble SCIAM 6ème étage
Avenue marchand, BP.V163 Abidjan

Bureau Veritas Certification Holding SAS – UK Branch certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme

Standard

ISO 9001:2015

**ELABORATION DES OUTILS DE PILOTAGE ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ;
PRODUCTION ET DIFFUSION D'INFORMATIONS ET DE DONNÉES ÉCONOMIQUES ;
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE ;
SUIVI ET ÉVALUATION DES POLITIQUES ET PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ;
PROMOTION ÉCONOMIQUE**

Date originale de début du cycle de certification: 07 Octobre 2021

Date d'expiration du cycle précédent : NA

Date de l'audit de certification : 30 Juillet 2021

Date de début du cycle de certification : 07 Octobre 2021

Sous réserve du bon fonctionnement du système de gestion de l'organisation, le présent certificat expire le: 06 Octobre 2024

Certificat No.AFR 21.00168 FR

Version: 1

Date de révision: 07 Octobre 2021


Signé par BVCI



Adresse de l'organisme de certification : 5e étage, 66 Prescot Street, Londres E1 8HG, Royaume-Uni
Bureau local : Bureau Veritas Côte d'Ivoire, Plateau d'Abidjan, Boulevard Roume, Angle Rue Thomasset
Des précisions supplémentaires concernant le périmètre de certification de ce certificat et l'applicabilité des exigences relatives au système de gestion peuvent être obtenues en consultant l'organisation.
Pour vérifier la validité de ce certificat, veuillez appeler : 00225 20 31 25 00

UKAS Certificate Template multistate rev3.3

1 / 2 March 01, 2019

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA CEDEAO ET DE L'UEMOA AU PREMIER SEMESTRE 2024

1. PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES DE LA CÔTE D'IVOIRE DE 2022 À 2024
2. PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES DES ETATS DE L'UEMOA DE 2022 À 2024
3. PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES DES ETATS DE LA CEDEAO DE 2023 À 2024
4. AUTRES INDICATEURS MACROECONOMIQUES

Le bulletin d'informations vise principalement à faire une présentation succincte de quelques indicateurs macroéconomiques issus du Rapport de la Surveillance Multilatérale (RSM) de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et du Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (PCMC).

Ce bulletin donne d'abord un aperçu de l'évolution des principaux agrégats macroéconomiques de la Côte d'Ivoire sur les deux dernières années ainsi que les projections pour 2024.

Il présente ensuite l'évolution des principaux indicateurs au sein de l'UEMOA et de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les deux dernières années (2022 et 2023) et donne des projections pour l'année 2024.

Au niveau national, en dépit du contexte sous régional et international difficile en 2023, l'activité économique nationale a bénéficié (i) de la poursuite de l'exécution du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 et de la mise en œuvre de réformes pour maintenir la solidité du cadre macroéconomique, (ii) de l'accélération et la finalisation des infrastructures prévues pour l'accueil de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) en janvier et février 2024, et (iii) de l'amélioration des termes de l'échange. Ainsi, le taux de croissance du PIB est attendu à 6,5% en 2023 après 6,2% en 2022.

Dans la zone UEMOA, le taux d'accroissement du PIB est estimé à 5,7% en 2023, le même niveau que l'année précédente. Malgré les effets des crises sécuritaire et politique dans les pays sahéliens de la zone, l'activité économique est restée soutenue grâce à l'exécution des programmes de développement des Etats et au dynamisme du secteur privé. Les performances des économies de l'UEMOA ont été tirées par la bonne tenue des services et de l'industrie manufacturière, atténuées par les effets des crises sécuritaires et politiques.

La croissance du PIB réel de la CEDEAO devrait s'établir à 3,7 % en 2023 ; en baisse par rapport au taux de 3,9 % enregistré en 2022. Cette baisse de performance serait imputable au ralentissement attendu de l'économie mondiale en 2023 occasionné par les effets persistants de la pandémie, du conflit russo-ukrainien et de la segmentation géoéconomique

grandissante, ainsi qu'aux effets du resserrement des conditions monétaires visant à atténuer les pressions inflationnistes.

Pour une meilleure visibilité des illustrations, les abréviations ci-dessous ont été attribuées aux différents Etats :

NB : Bénin=**BEN**, Burkina Faso=**BFA**, Côte d'Ivoire=**CIV**, Guinée-Bissau=**GNB**, Mali=**MLI**, Niger=**NER**, Sénégal=**SEN**, Togo=**TGO**, Cabo Verde=**CPV**, Gambie=**GMB**, Ghana=**GHA**, Guinée=**GIN**, Libéria=**LBN**, Nigeria=**NGA**, Sierra Leone=**SLE**

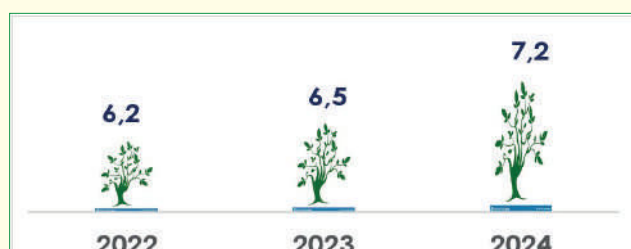
Sources des données :

-  **Côte d'Ivoire :** Cadrage macroéconomique de mars 2024 ;
-  **UEMOA :** Rapport de surveillance Multilatérale (RSM) de mai 2024 ;
-  **CEDEAO :** Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (PCMC) de janvier 2024 ;
-  **Banque Mondiale :** Pour le poids de chaque État dans le PIB nominal de la CEDEAO (**Graphique 23**).

Les données 2024 sont des projections.

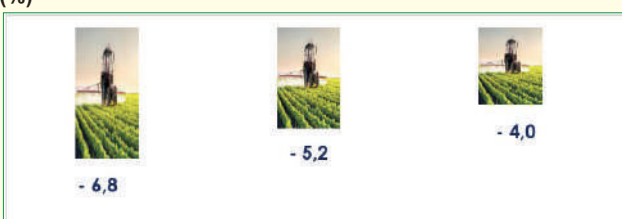
1. PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES DE LA CÔTE D'IVOIRE DE 2023 À 2024

Graphique n° 1 : Taux de croissance du PIB réel (%)



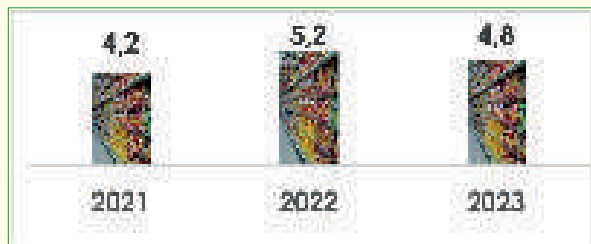
En 2023, le taux de croissance économique a été de 6,5%, après 6,2% en 2022, en lien avec les performances des secteurs secondaire et tertiaire.

Graphique n°2 : Solde budgétaire global rapporté au PIB nominal (%)



Le solde budgétaire global est en amélioration continue sur les trois dernières années. En 2024, il s'afficherait à -4,0% après -5,2% en 2023.

Graphique n°3 : Taux d'inflation annuel moyen (en %)



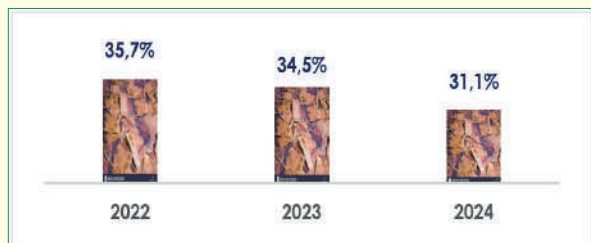
L'inflation s'est affichée à 4,4% en 2023 après 5,2% en 2022. Elle s'afficherait à 3,4% en 2024, en ne respectant pas la norme communautaire de 3%.

Graphique n°4 : Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)



Malgré une hausse constatée depuis ces dernières années, le taux d'endettement resterait en dessous de 70%.

Graphique n°5 : Masse salariale sur les recettes fiscales



La masse salariale a représenté 34,5% des recettes fiscales en 2023, en amélioration par rapport à 2022, en liaison avec la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale. En 2024, elle serait de 31,1%.

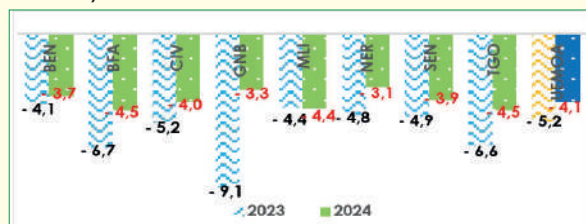
Graphique n°6 : Pression fiscale (%)



La pression fiscale est en amélioration continue sur les trois dernières années. Cependant, elle reste toujours en dessous de la norme communautaire de 20% minimum.

2. PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES DES ETATS DE L'UEMOA DE 2023 À 2024

Graphique n°7 : Ratio du solde budgétaire global (% du PIB nominal)



En 2024, le solde budgétaire global s'améliorait dans tous les Etats membres. Cependant, aucun pays ne respecterait la norme communautaire de 3%. Le solde budgétaire global de l'Union en 2024 s'afficherait à -4,1% contre -5,2%, un an plutôt.

Graphique n°8 : Taux d'inflation annuel moyen (%)



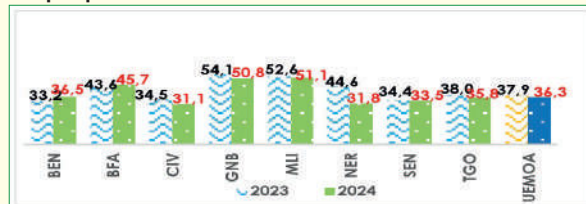
En 2023, le taux d'inflation de l'Union s'est situé à 3,7% contre 7,2% en 2022. Il est attendu une baisse des tensions inflationnistes pour 2024, sous l'hypothèse d'une amélioration de la campagne agricole 2023/2024.

Graphique n°9 : Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)



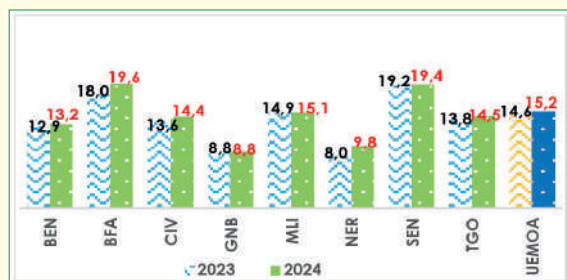
Le taux d'endettement de l'Union s'afficherait à 58,4% contre 59,1% en 2023. Le service de la dette publique a représenté 49,3% des recettes totales. Exceptés le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal, la part des recettes publiques consacrée au service de la dette a représenté plus de 50% des recettes totales.

Graphique n°10 : Masse salariale sur les recettes fiscales (%)



En 2024, exceptés la Côte d'Ivoire et le Niger, la masse salariale représenterait plus de 35% des recettes fiscales dans tous les Etats membres contre trois (03) Etats ayant respecté la norme communautaire en 2023.

Graphique n°11 : Pression fiscale (%)



En 2023, le taux de pression fiscale est resté faible a oscillé entre 19,2% au Sénégal et 8,0% au Niger. Pour 2024, le Burkina Faso (19,6%) et le Sénégal (19,4%) seraient proche de la norme communautaire de 20%.

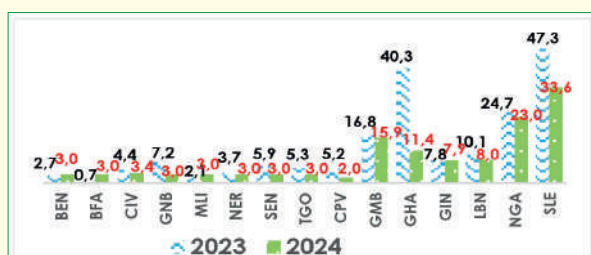
3. PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES DES ETATS DE LA CEDEAO DE 2023 À 2024

Graphique n°12 : Ratio du déficit budgétaire global (% du PIB nominal)



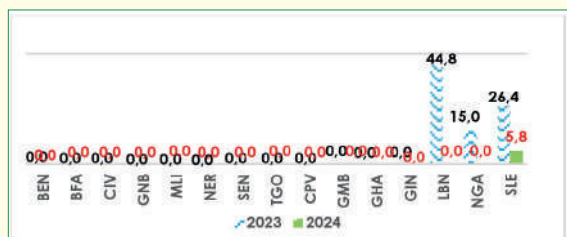
En 2024, le déficit budgétaire global de la région est projeté à 4,4% du PIB contre 5,0% une année plutôt. En 2024, seuls la Gambie, la Guinée, le Liberia et la Sierra Léone respecteraient la norme de 3%.

Graphique n°13 : Taux d'inflation annuel moyen (%)



Le taux d'inflation au niveau régional est ressorti à 16,5% en 2024 contre 20,9% en 2023.

Graphique n°14 : Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale en pourcentage des recettes fiscales de l'année précédente



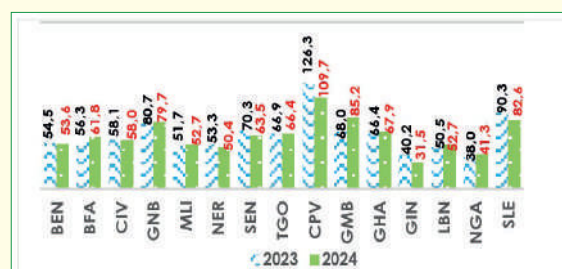
En 2024, seule la Sierra Leone aurait recours à sa banque centrale pour financer son déficit. Cette disposition n'existe plus pour les pays membres de l'UEMOA. En 2023, seule la Gambie solliciterait sa Banque centrale.

Graphique n°15 : Réserves extérieures brutes en mois d'importations



En 2024, le Nigeria enregistrerait la meilleure performance en termes de couverture des importations par les réserves brutes de change (6,6 mois) tandis que la Sierra Leone afficherait le plus faible résultat (3,2 mois).

Graphique n°16 : Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)



Avec 109,7%, le Cabo Verde enregistrerait le taux d'endettement le plus élevé tandis que la Guinée ressortirait avec le plus faible taux, soit 31,5% en 2024.

Graphique n°17 : Variation du taux de change nominal

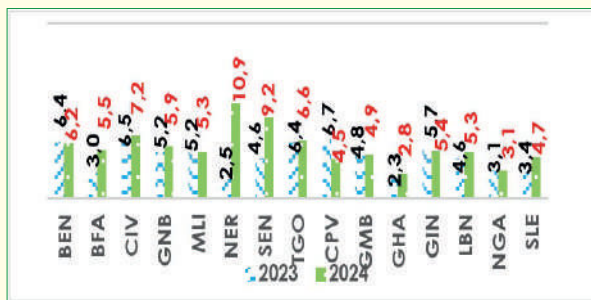


En 2023, quatre (04) monnaies nationales à savoir le Naira du Nigeria (-34,2%), la Leone de la Sierra Leone (-33,9%), le cedi du Ghana (-25,2%) et le dollar libérien (-12,3%) n'ont pas respecté la norme communautaire de $\pm 10\%$.

(page suivante)

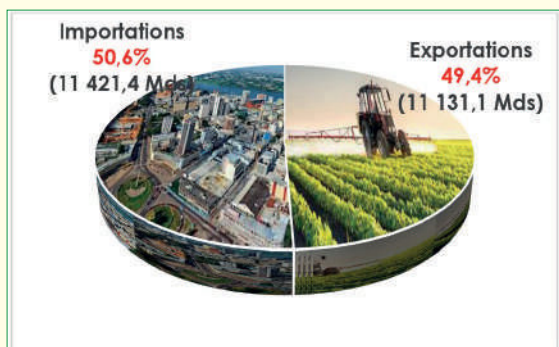
4. AUTRES INDICATEURS MACROECONOMIQUES

Graphique n°18 : Taux de croissance du PIB réel



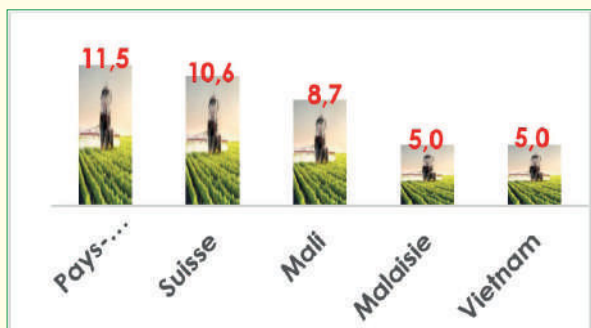
Reprise de l'activité économique dans tous les pays depuis 2021 après la récession observée en 2020 du fait de la crise sanitaire.

Graphique n°19 : Structure des échanges de biens de la Côte d'Ivoire avec le reste du monde en 2023



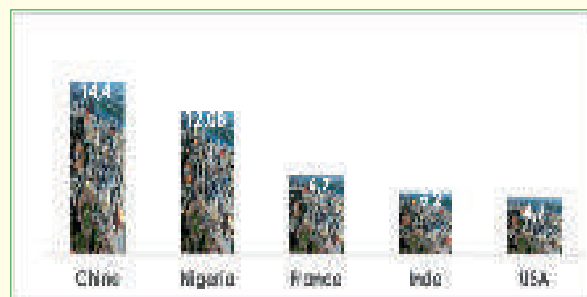
En 2023, les échanges de biens de la Côte d'Ivoire avec le reste du monde sont évalués à 22 552,5 milliards de FCFA contre 21 426,5 milliards (+5,3%) en 2022. Le taux de couverture des importations est de 97,5% contre 91,0% en 2022.

Graphique n°20 : Les 5 principaux partenaires à l'exportation de biens de la Côte d'Ivoire en 2023 (en % de la valeur totale des exportations)



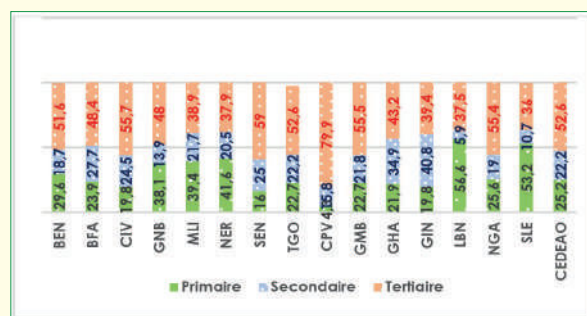
Parmi les principaux partenaires à l'exportation de la Côte d'Ivoire, figure un pays de l'UEMOA à savoir le Mali.

Graphique n°21 : Les 5 principaux partenaires à l'importation de la Côte d'Ivoire en 2023 (en % de la valeur totale des importations)



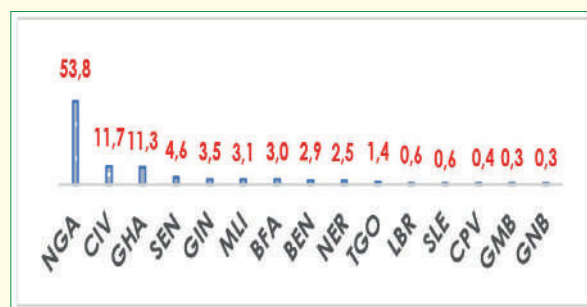
La Chine est aujourd'hui le principal partenaire à l'importation de la Côte d'Ivoire devant le Nigeria.

Graphique n°22 : Structure des économies des Etats membres de la CEDEAO en 2022



La part du secteur tertiaire dans le PIB nominal est la plus importante dans presque tous les Etats de la CEDEAO. Au Cabo Verde, le secteur tertiaire représente 80,0% du PIB.

Graphique n°23 : Poids (%) des Etats dans le PIB nominal global de la CEDEAO en 2023



Le Nigeria avec 53,8% du PIB nominal de la CEDEAO est la première puissance économique, suivi de la Côte d'Ivoire (11,7%), du Ghana (11,3%) et du Sénégal (4,6%).

Source: DGE / DAFER

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Côte d'Ivoire avance à grands pas !



Ph. DR

À l'horizon 2030, la part de l'énergie solaire sera de 9% et celle de la biomasse de 2%, avec une part totale des énergies renouvelables de 45% contre 31,27% aujourd'hui. Ces initiatives visent à positionner la Côte d'Ivoire comme un leader de la production d'énergie propre en Afrique.

Le concept de transition énergétique désigne l'ensemble des transformations du système de production, de distribution et de consommation d'énergie sur un territoire pour le rendre plus écologique. Le contexte énergétique actuel en Côte d'Ivoire est marqué par une volonté globale de réduction des gaz à effet de serre, concrétisée par l'Accord de Paris en 2015. Cet accord vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C

La pluviométrie en Côte d'Ivoire a baissé d'environ 13% depuis les années 1980, et une hausse de température de 0,8°C a été enregistrée. Ces changements ont réduit les rendements agricoles, accéléré l'érosion côtière, multiplié les catastrophes naturelles et augmenté les flux migratoires. « *Devant tous ces effets des changements climatiques visibles dans tous les pays, l'Accord de Paris n'est pas une option, mais un impératif* », insiste CI-Energies.

La Côte d'Ivoire s'est officiellement

réduire les émissions de gaz à effet de serre de 28% d'ici à 2030, avec un potentiel d'atteindre 36% en cas d'appui financier extérieur.

Entre 2011 et 2022, la capacité de production électrique de la Côte d'Ivoire a augmenté de 83,2%, passant de 1 391 MW à 2 548 MW, dont 879 MW pour l'hydroélectricité et 1 669 MW pour les centrales thermiques. Jusqu'à fin 2022, l'énergie thermique et l'hydroélectricité représentaient respectivement 76,41% et 23,59% de la production totale d'électricité.

L'ambition des autorités ivoiriennes est claire : intégrer progressivement des centrales solaires et biomasse dans le réseau électrique national. À l'horizon 2030, la part de l'énergie solaire sera de 9% et celle de la biomasse de 2%, avec une part totale des énergies renouvelables de 45% contre 31,27% aujourd'hui. Ces initiatives visent à positionner

« La Côte d'Ivoire s'est officiellement engagée dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris le 22 avril 2016. Les autorités ivoiriennes visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 28% d'ici à 2030, avec un potentiel d'atteindre 36% en cas d'appui financier extérieur. »

et à promouvoir des moyens de production à faible émission de gaz à effet de serre.

engagée dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris le 22 avril 2016. Les autorités ivoiriennes visent à

la Côte d'Ivoire comme un leader de la production d'énergie propre en Afrique.

Portefeuille des projets et accélération de leur mise en oeuvre

Pour atteindre ces objectifs, la Côte d'Ivoire dispose d'un important portefeuille de projets de production électrique, comprenant plusieurs centrales solaires à Ferké (2025, 52 MWc), Bondoukou (2025, 50 MWc), Korhogo (2026, 116 MWc), M'bengué (2026, 50 MWc), Katiola (2026, 50 MWc), Tengréla (2026, 50 MWc), Kong (2026, 50 MWc), Sérébou (2026, 25 MWc), Toubia & Loba (2026, 60 MWc), Odienné (2026, 50 MWc), Mankono (2026, 50 MWc), Soubré (2026, 25 MWc), etc., pour une capacité totale de 678 MW d'ici 2030 et 1 686 MW en 2040. Le ministre de l'Énergie, la Direction générale de l'Énergie, CI-Energies et les concessionnaires privés doivent « tenir les délais » pour atteindre ces objectifs.

En biomasse, la Côte d'Ivoire pourrait produire 748 MW d'électricité d'ici 2030. Une quinzaine de projets sont en cours de développement, inscrits dans le Plan d'action national des énergies renouvelables 2016-2030 (Paner). Le secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire se tourne résolument vers une transition énergétique basée sur les énergies nouvelles et renouvelables (ENR), à faible empreinte carbone. Avec ces projets, le Premier ministre Robert Beugré MAMBE soutient que l'idée est de faire du pays « le réservoir énergétique de l'Afrique de l'Ouest ».

C'est ainsi que début avril 2024, la phase 1 de la centrale solaire de Boundiali, localité située à plus de 660 km d'Abidjan, a été mise en service après moins de trois ans de travaux. Pour cet événement

mémorable - la première centrale solaire photovoltaïque de la Côte d'Ivoire - les autorités politiques et coutumières de la région, les populations, les Partenaires techniques et financiers (PTF), ainsi que les membres du gouvernement, se sont massivement mobilisés. Le Premier ministre et Chef du gouvernement, M. **Robert Beugré MAMBE**, a personnellement mis en service cette infrastructure. C'est le signe que le projet de Boundiali, cofinancé par l'État et des partenaires comme la Banque de développement allemande (KfW) et l'Union européenne (UE), est porté au plus haut niveau par les autorités.

À cette même occasion, la première pierre de la phase 2 du projet a été posée, avec une fin des travaux prévue, sauf changement de calendrier, en avril 2025. « *Oui, la cérémonie de ce matin revêt un caractère historique. Pas seulement parce qu'il s'agit de la première centrale solaire du pays, mais parce qu'il s'agit en réalité du premier pas de notre pays dans sa marche transitionnelle vers des énergies propres* », s'est réjoui le ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, M. **COULIBALY Mamadou Sangafowa**.

Installé sur une superficie totale de 78 ha (phase 1 : 36 ha et phase 2 : 42 ha), le projet de Boundiali s'inscrit dans le cadre de la politique de diversification des sources de production d'électricité en Côte d'Ivoire. Il contribue à l'atteinte des objectifs de l'État ivoirien concernant l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et le respect de ses engagements internationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. D'un coût global de 75,6 millions d'euros (environ 49,5 milliards

de FCFA), le projet de Boundiali entend faciliter l'électrification des villages et améliorer la qualité de service pour plus de 430 000 ménages. Il contribuera également à l'alimentation d'environ 70 000 foyers et à économiser 60 000 tonnes équivalent de CO2 annuellement.

Avant la centrale solaire de Boundiali, une autre cérémonie marquant la pose de la première pierre d'une centrale de biomasse dédiée à la production d'électricité a eu lieu à Ayébo, dans la région d'Aboisso (Sud-Comoé) en juillet 2023. Cette infrastructure qui produira à terme de l'énergie à partir de résidus de palmiers à huile sera opérationnelle fin 2025. La biomasse produite proviendra à 75% des plantations de palmiers villageoises et à 25% des plantations industrielles de Palmci. Le projet d'Ayébo va non seulement accroître l'offre d'énergie renouvelable de 46 mégawatts, mais aussi contribuer au développement d'une chaîne de valeur agricole durable. Ce sont près de 1,7 million de personnes qui seront impactés annuellement, 1 000 emplois locaux à temps plein qui seront créés. La centrale, produira 336 GWh par an, réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 4,5 millions de tonnes de CO2 sur 25 ans.

Les projets de la centrale solaire de Boundiali et de la centrale biomasse d'Ayébo représentent des avancées significatives vers la transition énergétique en Côte d'Ivoire.

Potentialités en énergies renouvelables

L'activité économique de la Côte d'Ivoire, orientée vers l'exportation et la transformation de produits agricoles, génère une grande quantité de résidus qui constituent la biomasse. Selon CI-Energies, sur la base des estimations de quantités

« Les gisements pétroliers et gaziers « Baleine » et « Calao » contribueront, selon le Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, à concrétiser cette ambition de faire de la Côte d'Ivoire une puissance énergétique et un hub dans la sous-région, tout en ayant le souci de la protection de l'environnement. C'est pourquoi, insiste-t-il, « nous devons accélérer l'amélioration de notre mix énergétique, en faveur des énergies renouvelables ». »

et de critères de disponibilité de la biomasse, on peut estimer que le potentiel de biomasse énergie est de 16,7 millions de tonnes par an. Le cacao représente 13 millions de tonnes, l'huile de palme 2,5 millions, le caoutchouc un million de tonnes et le coton 200 000 tonnes. La puissance électrique totale est estimée à 1 645 MW.

Pour ce qui concerne l'énergie solaire photovoltaïque, les conditions d'ensoleillement sont très bonnes en Côte d'Ivoire, avec un potentiel de plus de 1 900 kWh/m². Ce potentiel est exploitable sur tout le territoire, bien qu'il soit meilleur dans la moitié Nord du pays.

En matière d'hydroélectricité, la Côte d'Ivoire dispose de ressources hydrauliques significatives, réparties à travers quatre bassins versants principaux. Six barrages ont été mis en service entre 1959 et 1984, représentant une puissance installée cumulée de 604 MW. Ces barrages ont produit 1 352 GWh d'énergie en 2015, soit 16% de l'énergie totale produite. La centrale hydroélectrique de Soubré (275 MW) a été mise en service en 2017. Dix-sept autres projets de grandes centrales hydrauliques et douze projets de mini-centrales hydrauliques ont été identifiés. Des études de faisabilité sont en cours, notamment sur les sites situés en aval de Soubré : Gribopoli (112 MW, en cours de réalisation, travaux lancés en 2018), Boutoubré (150 MW) et Louga (126 + 120 MW). Le

potentiel hydroélectrique de la Côte d'Ivoire est de près de 2500 MW.

Même si la Côte d'Ivoire se tourne progressivement vers les énergies propres, conformément à ses ambitions et engagements internationaux, comme c'est le cas avec la COP 21 à Paris, d'importantes découvertes de gaz et de pétrole ont eu lieu ces dernières années. C'est le cas avec les gisements pétroliers et gaziers « Baleine » et « Calao », les deux plus gros gisements découverts par le pays, avec des investissements projetés à plus de 15 milliards de dollars US (environ 9 000 milliards de FCFA) pour une production nationale de pétrole d'environ 200 000 barils par jour en 2027, contre 60 000 barils par jour aujourd'hui.

« Malgré les chocs au niveau international et sous-régional, le taux de croissance économique devrait s'établir en moyenne à environ 7% par an sur la période 2024-2027. »

Dynamisme économique et résilience

Les gisements pétroliers et gaziers « Baleine » et « Calao » contribueront, selon le Président de la République, **S.E.M. Alassane OUATTARA**, à concrétiser cette ambition de faire de la Côte d'Ivoire une puissance

énergétique et un hub dans la sous-région, tout en ayant le souci de la protection de l'environnement. C'est pourquoi, insiste-t-il, **« nous devons accélérer l'amélioration de notre mix énergétique, en faveur des énergies renouvelables »**.

Ces ressources, qui ont commencé à entrer en exploitation, viendront ainsi renforcer le potentiel industriel de la Côte d'Ivoire et tirer, par conséquent, son économie vers des niveaux fort appréciés. Cette économie continue de démontrer sa résilience après la pandémie de COVID-19.

En 2023, elle est restée robuste, avec un taux de croissance de 6,5%. Cette résilience s'appuie sur un cadre macroéconomique solide et une gestion saine des finances publiques. **« Cela veut dire que la dette est maîtrisée, les équilibres sont maintenus et la dynamique économique promet des lendemains meilleurs »**, rassure **S.E.M. Alassane OUATTARA**.

Malgré les chocs au niveau international et sous-régional, le taux de croissance économique devrait s'établir en moyenne à environ 7% par an sur la période 2024-2027. La Côte d'Ivoire est aujourd'hui la 9^e économie du continent africain, la 3^e d'Afrique francophone après l'Algérie et le Maroc, et la 2^e économie d'Afrique de l'Ouest après le Nigeria. Au regard de ces données, pour les autorités, le pays continue de bénéficier de la confiance des partenaires au développement bilatéraux comme multilatéraux, et surtout du secteur privé qui poursuit ses investissements dans l'économie nationale. Le taux d'investissement est passé de moins de 9% en 2011 à plus de 25% en 2023.

DGE - SCD

DYNAMISME DU MARCHÉ FINANCIER RÉGIONAL

Madame Nialé KABA distinguée par la BRVM

La Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement, Madame **Nialé KABA**, a été distinguée, le 7 juin 2024, par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM). C'était au cours d'un dîner marquant la 5^e édition des Awards, à l'hôtel Noom, au Plateau. Le jury lui a décerné le Prix spécial de reconnaissance des actions du Gouvernement. Le Président de la République, **SEM. Alassane OUATTARA**, a reçu, au cours de ce, dîner le Prix d'Honneur.

La 5^e édition des Awards de la BRVM a pour but d'honorer les différentes personnalités et entreprises pour leur engagement et contribution au dynamisme du marché financier régional de l'UEMOA. Une reconnaissance qui n'a pas laissé Madame **Nialé KABA** indifférente. Elle a félicité la BRVM pour sa bonne progression. « *Je voudrais saluer la performance remarquable de la BRVM à fin 2023 marquée par la hausse de tous ses principaux indices et l'accroissement de la capitalisation boursière qui s'établit à près de 8000 milliards de FCFA avec 46 sociétés cotées* », a-t-elle souligné.

MEPD / DGE



Ph. DR

Madame le Ministre Nialé KABA a reçu le Prix Spécial de reconnaissance des actions du Gouvernement au cours d'un dîner marquant la 5^e édition des Awards de la BRVM.

AFES 2024

Abidjan, capitale de l'Économétrie

Après l'édition 2021, Abidjan a accueilli pour la seconde fois, la Conférence Africaine de la Société d'Econométrie (AFES), du 5 au 8 juin 2024, autour du thème : « **Les défis de l'emploi en Afrique** ». Représentant la Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement, Mme **Nialé KABA**, le Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, M. **N'Guessan KOFFI**, a procédé à l'ouverture officielle des travaux, le 6 juin 2024, à l'Ecole Nationale Supérieure de la Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA). Ce, en présence d'éminentes personnalités du monde économique.

Il a rappelé, à l'occasion, l'engagement du Gouvernement à améliorer continuellement les conditions de vie des populations à travers l'analyse de données économiques. « *De plus en plus, la culture de l'analyse économique et la prise de décision basée sur des évidences empiriques sont au centre des attentions de la plupart des pays en développement. En Côte d'Ivoire, cette culture est traduite dans la Constitution de 2016 pour montrer l'importance des décisions économiques*



Ph. DR

Le Ministre N'Guessan KOFFI (5e de la droite vers la gauche) a représenté la Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement, Madame Nialé KABA à l'ouverture des travaux.

dans l'amélioration du bien-être des populations, conformément à la vision de Son Excellence Monsieur **Alassane OUATTARA**, Président de la République, vision traduite dans le projet de Société Côte d'Ivoire Solidaire », a indiqué M. **N'Guessan KOFFI**.

DGE / SCD

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA BAD

Le Gouvernement ivoirien promet une parfaite organisation en 2025



La Côte d'Ivoire a pris part à l'édition 2024 des Assemblées annuelles de la Banque Africaine de Développement (BAD) au Kenya.

Le Directeur Général de la Coordination au développement du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement, Monsieur **Philippe**

LASMEL, a annoncé, le 31 mai 2024, l'engagement de la Côte d'Ivoire à réussir l'édition 2025 des Assemblées annuelles de la Banque Africaine de Développement (BAD). Il intervenait à l'occasion de la cérémonie de clôture de la 59^e Assemblée annuelle de la BAD, à Nairobi, au Kenya, où il représentait la Ministre Madame **Nialé KABA**.

M. **Philippe LASMEL**, lors de son intervention, a déclaré que « son ministère ne ménagera aucun effort, en travaillant en synergie avec l'ensemble des parties prenantes, particulièrement les équipes de la Banque, pour garantir le succès de ce prochain rendez-vous ». Il a même confié que le président de la République, **SEM. Alassane OUATTARA** et son Gouvernement sont honorés d'accueillir toute l'Afrique et ses partenaires pour les Assemblées annuelles 2025 de la Banque.

MEPD / DGE

CRÉATION D'EMPLOIS

La Côte d'Ivoire invite les régulateurs financiers à soutenir davantage les PME

La Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement, Madame **Nialé KABA**, représentant le Ministre des Finances et du Budget, a procédé, le 27 juin 2024, au lancement des travaux annuels de l'Initiative Africaines sur les politiques d'Inclusion Financière (AFPI).

A cette occasion, elle a invité à un engagement plus fort des régulateurs du système financier. « Au regard de ce défi de financement des Pme et tenant compte de leur contribution à la création d'emplois, le régulateur du système financier devra contribuer à relever le défi du financement, tout en jouant son rôle de veille à la stabilité du système. Pour ce faire, il est nécessaire d'assurer la mise en place d'une supervision et de politiques pertinentes, notamment sous la forme de règles et schémas directeurs d'intermédiation », a souligné Mme **Nialé KABA**. Elle a précisé, par ailleurs, que l'intervention monétaire directe, l'adoption d'un cadre juridique et réglementaire spécifique aux PME, ou les initiatives de développement des politiques publiques et surtout, le soutien au développement des instruments financiers adaptés aux PME, peuvent être inscrits au rang de dispositifs de soutien aux petites et



Madame **Nialé KABA** (4e de la droite vers la gauche) a invité à un engagement plus fort des régulateurs du système financier.

moyennes entreprises. Madame **Nialé KABA** a saisi l'opportunité pour rappeler les efforts du gouvernement ivoirien dans l'accélération de l'inclusion financière.

MEPD / DGE

COOPÉRATION CÔTE D'IVOIRE – UNICEF

Le cycle de coopération 2026-2030 lancé

Le 21 juin 2024, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (Unicef) et le Gouvernement ivoirien ont lancé au cours d'un atelier, le 8^e cycle du programme de coopération 2026-2030 au bénéfice des deux parties. Le représentant de la Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement, Professeur **Clément KOUAKOU** (Directeur de Cabinet Adjoint), a mis un point d'honneur sur l'accompagnement constant de l'Unicef auprès de l'Etat de Côte d'Ivoire à travers le programme de coopération pour le développement (CPD). « Grâce aux appuis financiers conséquents des partenaires au développement, notamment l'Unicef, la Côte d'Ivoire a pu réaliser en 2021, l'enquête Démographique et de Santé (EDS 2021), dix ans après la dernière enquête (EDS- MICS 2011-2012). L'Unicef apporte également un appui financier pour la réalisation d'autres enquêtes et la conduite d'analyses approfondies des données du RGPH 2021 », a souligné le Professeur **Clément KOUAKOU**. La planification du nouveau programme, selon lui, intégrera les leçons apprises de la revue à mi-parcours de l'efficacité du programme de coopération 2021-2025 et celle du



Pr Clément KOUAKOU (Directeur de Cabinet Adjoint), a indiqué l'accompagnement constant de l'Unicef auprès de l'Etat de Côte d'Ivoire à travers le Programme de Coopération pour le Développement (CPD).

PND 2021-2025. Elle mettra l'accent sur l'analyse de l'état actuel des privations, des vulnérabilités et de l'équité liées aux droits des femmes, des enfants, des adolescents et des jeunes en Côte d'Ivoire.

La rencontre a eu lieu en présence du représentant résident de l'Unicef en Côte d'Ivoire, Monsieur **Jean François BASSE**.

MEPD / DGE

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Madame Nialé KABA échange avec une délégation du Réseau des parlementaires de la Banque Mondiale et du FMI

Une délégation du Réseau des parlementaires de la Banque Mondiale et du FMI, conduite par **Marlène FORTE**, a été reçue par la Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement, Mme **Nialé KABA**, le 24 juin 2024, au 16^e étage de l'immeuble Sciam, au Plateau. Cette rencontre d'échanges a été l'occasion pour la Ministre **KABA** de revenir sur les priorités du Plan National de Développement (PND 2021-2025). « Ce dialogue me paraît essentiel, il nous donne l'opportunité de revenir sur l'ambition de la Côte d'Ivoire décrite dans le Plan National de Développement, sur un quinquennat. Ce processus de planification de la Côte d'Ivoire est basé sur une vision, une stratégie de développement et est chiffré. Ce plan est décliné annuellement et présenté à travers le budget aux parlementaires ivoiriens mais aussi aux bailleurs pour son financement », a indiqué la Ministre.

Dans les détails, Mme **Nialé KABA** a listé les grands objectifs contenus dans le PND. Il s'agit entre autres de l'amélioration des conditions de vie des populations à long terme, de l'amélioration de la mobilité à travers des infrastructures de qualité, de l'accès à l'énergie et



Mme Nialé KABA (5e de la gauche vers la droite) a listé les grands objectifs contenus dans le PND.

à l'eau potable aussi bien par les ménages que par les entreprises, de l'assainissement, de l'emploi pour les jeunes ainsi que la sécurité alimentaire. Pour l'atteinte de ces objectifs, la Côte d'Ivoire attend beaucoup de ses partenaires au développement tels que la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), selon la ministre. Les discussions qui ont suivi ont permis à la délégation de noter le grand intérêt accordé par la Banque mondiale à la Côte d'Ivoire.

MEPD / DGE

DIVERSIFICATION ET DIPLOMATIE ÉCONOMIQUES

Le Congo et la Guinée s'imprègnent de l'expérience ivoirienne



La délégation congolaise conduite par Monsieur PACKA Servais (au centre) ...

Une délégation congolaise, conduite par Monsieur **PACKA Servais**, Directeur Général de la Diversification Économique du Ministère des Zones Économiques Spéciales et de la Diversification Économique du Congo, a été reçue, le 13 juin 2024, par le Directeur Général de l'Économie (DGE) de la Côte d'Ivoire, Dr **SAIN Oguié**. Les discussions ont porté sur le modèle ivoirien de diversification économique. Le Congo, dépendant fortement de l'exportation du pétrole brut, cherche à diversifier son économie en utilisant ses ressources naturelles pour augmenter ses recettes publiques.

Dr **SAIN Oguié** a souligné, lors des échanges,

l'importance de mettre un accent sur la transformation des produits agricoles et l'industrialisation pour éviter les chocs économiques externes. Il a également recommandé de produire et consommer des produits locaux.

Le même jour, une mission guinéenne, conduite par l'ambassadeur **DABO Mohamed**, a également rencontré, Dr **SAIN Oguié** pour discuter de la diplomatie économique. La Guinée souhaite renforcer ce segment, en s'inspirant de l'expérience ivoirienne. Les discussions ont mis en avant l'importance de la coopération entre diplomates et économistes afin de renforcer l'activité économique.



...et celle de la Guinée, conduite par l'ambassadeur **DABO Mohamed** (4^e à partir de la gauche) sont reparties satisfaites.

DGE / SCD

DÉVELOPPEMENT DURABLE / MODÈLE T21

Les agents de la DGE renforcent leurs capacités

Le Millenium Institute (MI) a développé le modèle Threshold 21 (T21) pour aider les décideurs à formuler des stratégies durables intégrant les aspects sociaux, économiques et environnementaux. En collaboration avec le MI, les gouvernements de la CEDEAO ont décidé de mettre cet outil à la disposition des États membres et de former des experts nationaux à son utilisation. Dans ce cadre, la Direction Générale de l'Économie (DGE), a organisé un atelier de formation sur l'utilisation du modèle T21 en Côte d'Ivoire, du 22 au 24 avril 2024, à l'Institut des Finances (IDF), à Bingerville.

Lors de la cérémonie d'ouverture, le Directeur Général Adjoint de l'Économie, M. **HIEN Sansan**, a traduit ses remerciements à Mme **Nialé KABA**, Ministre de l'Économie, du Plan et du Développement, et le Dr **SAIN Oguié**, Directeur Général de l'Économie. L'atelier visait à renforcer les capacités des acteurs nationaux dans l'utilisation du modèle T21 pour effectuer des simulations de politiques économiques. Il a exhorté les



Une quarantaine de participants ont pris part à cette activité.

participants à s'approprier l'outil T21 pour réaliser des simulations de politiques économiques.

Une vingtaine de participants, issus des ministères de l'Économie, de l'Environnement et des structures nationales comme l'ENSEA, l'INS et le CIRES, ont pris part à l'atelier.

DGE-SCD

● **Le Fonds Commun de Titrisation de Créances Électricité Pour Tous « FCTC EPT 2023-2038 » coté à la BRVM**

Le Fonds PEPT (Programme Électricité Pour Tous) annonce la cotation de la première Obligation Sociale de l'UEMOA dénommée « FCTC Électricité Pour Tous 2023-2038 » à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

La cotation du FCTC Électricité Pour Tous 2023-2038 intervient après le succès de l'émission de 6.000.000 d'obligations qui s'est déroulée du 30 octobre au 20 novembre 2023 sous la conduite d'un consortium de Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) constitué de BOA Capital Securities et NSIA Finance. Ces obligations, d'une valeur nominale de 10.000 F CFA, ont été émises en trois tranches de maturités de 7, 10 et 15 ans à des taux respectifs de 7%, 7,25% et 7,5%. L'opération a enregistré la participation d'un Investisseur de Référence, la Société Financière Internationale (SFI, Groupe Banque Mondiale) et d'un Investisseur Prise Ferme, l'Emerging Africa Infrastructure Fund (EAIF, membre de Private Infrastructure Development Group - PIDG).

● **Nouvelle vague de titrisation, assurance-crédit, dette super subordonnée : quand la BOAD actionne ses leviers financiers**

Depuis son arrivée à la tête de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) en 2020, **Serge EKUE** a activé plusieurs leviers financiers pour exploiter « *pleinement le potentiel de l'institution* ». Assurance-crédit, titrisation, augmentation de capital et dette super subordonnée sont au cœur de cette stratégie visant à renforcer les capacités de financement de la banque pour augmenter le financement des États de la sous-région de 50 % à l'horizon. Pour soutenir le Plan Djoliba qui doit mobiliser plus de 3 300 milliards FCFA pour atteindre ses objectifs, la BOAD se prépare à lancer une nouvelle série d'opérations financières.

● **Côte d'Ivoire : des projets sismiques 3D pour soutenir l'exploration pétrogazière en mer**

L'exploration pétrogazière dans les eaux territoriales de la Côte d'Ivoire a été fructueuse ces derniers mois, avec notamment la découverte en mars 2024 du gisement pétrolier Calao, situé à 120 km à l'ouest du champ Baleine, découvert par Eni en 2021. Le fournisseur de données sismiques CGG a annoncé lundi 13 mai 2024 qu'il conduirait de nouveaux projets sismiques à proximité des gisements pétroliers Calao et Baleine découverts dans les eaux territoriales de la Côte d'Ivoire. Cette initiative, exécutée dans le cadre d'un partenariat avec la Direction générale des Hydrocarbures (DGH) de Côte d'Ivoire et PETROCI, cible essentiellement la

réinterprétation de données sismiques disponibles sur l'offshore ivoirien.

● **Accord BOAD-CDP : Promotion de co-financements Italie-Afrique**

La Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) a procédé, ce mercredi 15 mai 2024, à la signature d'un protocole d'accord avec la Banque Italienne de Développement, Cassa Depositi e Prestiti (CDP), portant sur la promotion d'opportunités d'affaires et de stratégies de cofinancement au profit d'entreprises italiennes et africaines. Cet accord intervient en marge de la conférence Dialogue Inter-Entreprises Italie-Afrique, organisée par le Ministère italien des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, réunissant plusieurs banques de développement et institutions financières régionales.

● **L'Australien Aurum augmente son investissement dans l'or en Côte d'Ivoire**

En Côte d'Ivoire, Aurum Resources a annoncé la signature d'un partenariat pour acquérir un nouveau permis d'exploration adjacent à son projet Boundiali. La junior minière australienne s'est associée à la société ivoirienne Geb & Nut Resources Sarl (GNRR) et devrait investir au moins 2,5 millions de dollars afin d'obtenir 51 % des intérêts dans le permis.

● **Côte d'Ivoire : une ressource d'or de 2 millions d'onces attendue à Odienné**

En Côte d'Ivoire, Awalé Resources a annoncé cette semaine que Newmont investira 10 millions de dollars dans l'exploration de son projet Odienné. Si les travaux aboutissent à une estimation de ressources aurifères d'au moins 2 millions d'onces, le premier producteur mondial d'or augmenterait ses intérêts dans le projet de 14 % à 65 %. « *Cet investissement potentiel de Newmont, à hauteur de 10 millions de dollars en dépenses d'exploration, associé à notre récent financement par actions de 11,5 millions de dollars canadiens, met Awalé dans une position solide pour continuer à réussir l'exploration du projet Odienné* », a déclaré **Andrew Chubb**.

● **Abidjan : inauguration officielle du Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest et du Centre du FIDA**

Le 27 juin 2024, le quartier de la Riviera Vallon à Abidjan a accueilli une cérémonie marquante : l'inauguration officielle du Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest et du Centre du Fonds International de Développement Agricole (FIDA). Cette institution des Nations Unies, fondée en 1978, se consacre à la lutte contre la pauvreté et la faim dans les zones rurales des pays en développement.

Source : www.agenceecofin.com

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANS L'ESPACE SOUS-RÉGIONAL

Appropriation du règlement n°14 de l'UEMOA

Le présent article fait une présentation du Règlement N°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids, et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de sa mise en œuvre en Côte d'Ivoire, dans la perspective de présenter dans les prochains articles les projets et programmes d'accompagnement qui en découlent.

1. Présentation du Règlement N°14/2005/CM/UEMOA

Contexte d'adoption du Règlement

Le Règlement N°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2024 relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids, et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest africaine (UEMOA) (R 14) a été adopté le 16 décembre 2005 par le Conseil des Ministres de l'Union afin de préserver les infrastructures routières de l'espace communautaire. En effet, d'importantes pertes financières (environs 30 milliards de FCFA par an), du fait de la surcharge des véhicules lourds de transport de marchandises qui détruisent les infrastructures routières de l'espace communautaire ont été enregistrées par les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

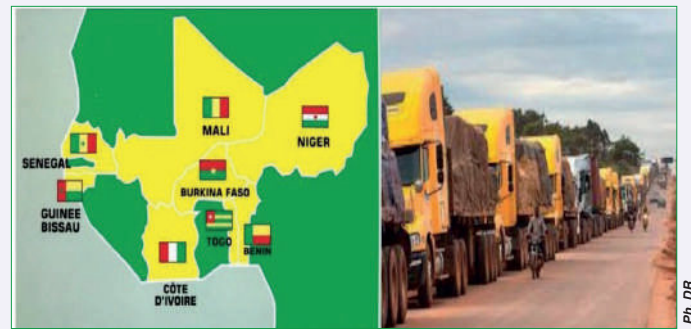
• Objectif et champs d'application

Le Règlement 14 de l'UEMOA vise l'harmonisation dans l'Union des normes de limitation de gabarit, de poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises, des modalités et procédures de contrôle du respect de ces normes, ainsi que des sanctions pour infraction au respect desdites normes. Il s'applique aux dimensions de gabarit, aux poids des véhicules lourds.

• Innovations apportées par le Règlement n°14/2005/CM/UEMOA

- le Règlement N°14/2005/CM/UEMOA définit le Poids total autorisé en charge (PTAC) selon les limites suivantes : véhicule à moteur isolé à 2 essieux, 18 tonnes ; véhicule à moteur isolé à 3 essieux, 26 tonnes ; véhicule à moteur isolé à 4 essieux et plus, 31 tonnes ; remorque à 2 essieux, 18 tonnes et remorque à 3 essieux dont 1 tandem, 24 tonnes.

- Concernant le Poids total roulant autorisé (PTRA), les limites sont les suivantes : véhicules articulés à 3



Le Règlement N°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2024 relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids...a été adopté en 2005 par le Conseil des Ministres de l'UEMOA.

essieux, 30 tonnes, véhicules articulés à 4 essieux, 38 tonnes ; véhicules articulés à 5 essieux avec un tridem, 43 tonnes, véhicules articulés à 5 essieux avec deux tandems, 46 tonnes, véhicules articulés à 6 essieux, 51 tonnes. Les limites des trains routiers sont également définies dans le Règlement et sont comprises entre 38 tonnes et 51 tonnes.

- Par ailleurs, cette mesure de l'UEMOA fait obligation « aux exploitants des plateformes de transit portuaires et aéroportuaires, des établissements d'entreposage et de stockage et des établissements industriels émettant en sortie un trafic routier annuel de marchandises par véhicules lourds de plus de 200. 000 tonnes, d'équiper ces plateformes d'une installation dotée des matériels spécialisés requis pour la vérification des gabarits, poids et charges à l'essieu des véhicules lourds de transport chargeant à leur niveau et de leur délivrer un certificat de vérification.

- Le Règlement n°14/2005/CM/UEMOA instaure des systèmes de contrôle matérialisés entre autre par la mise en place par chaque Etat membre d'un système de postes fixes de contrôle sur route des véhicules routiers lourds, couvrant le réseau routier communautaire, à des fins de contrôle du respect des normes fixées par le présent Règlement. Ainsi, chaque poste fixe de contrôle est équipé d'un mécanisme de pesage des véhicules pour le contrôle de la charge à l'essieu et du poids total du véhicule, et d'un dispositif de mesure du gabarit. Les postes fixes localisés au niveau d'un cordon douanier sont équipés d'un scanner à des fins de contrôle douanier et de sûreté.

- Le Règlement 14 prévoit également des sanctions pour toute infraction aux règles avec des amendes allant de 20 000 FCFA pour le trafic national et 60 000 000 FCFA pour le trafic international par tonne excédentaire. En outre, en cas de non-équipement en pèse-essieux

des plateformes de plus de 200 000 tonnes une amende de 50 000 000FCFA leur est infligée.

2. Etat de mise en œuvre du Règlement 14 en Côte d'Ivoire

• Au niveau juridique

Le Règlement 14/CM/UEMOA est appliqué à 90% en Côte d'Ivoire à l'exception du délestage qui n'est pas encore effectif. Les dispositions du Règlement appliquées sont entre autres :

- Equipements de pesage dans le pays au niveau des ports du pays ; Equipement de pesage des plateformes génératrices de fret > 200 000 tonnes fret annuel du pays ; Equipement de pesage pour le réseau routier communautaire dans les pays ; Equipement de pese-essieux mobiles du pays ; Existence de dispositifs de contrôle de gabarit au niveau du port ou des ports du pays (Abidjan et San Pedro) ; Existence de dispositifs de contrôle de gabarit au niveau des plateformes générant plus de 200 000 tonnes de fret annuellement.
- Pratiques des administrations nationales en termes de pesage et de délivrance des tickets de conformité ; Opérations de pesage.
- Construction, équipement et exploitation des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) ; Opérations de contrôle de gabarit ; Opérations de délivrance de tickets de conformité ; Opérations de contrôle de conformité des véhicules au niveau des centres de contrôle dans les Etats.
- Actions entreprises par les administrations nationales en termes de sensibilisation des acteurs et de mesures d'accompagnement.

Dans le cadre de l'application effective du Règlement 14, la Commission de l'UEMOA entreprend des mesures d'accompagnement pour la préservation du patrimoine routier communautaire. Il s'agit, entre autres, de l'exécution des projets et programmes découlant dudit Règlement.

• Au niveau de l'exécution des projets et programmes

En vue d'accompagner les États membres dans l'application du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA, la Commission de l'UEMOA a décidé de la construction de onze (11) Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) et de stations de pesage à basse vitesse sur les routes communautaires.

- Les Postes de Contrôles Juxtaposés (PCJ)

Les PCJ sont des plateformes logistiques multimodales de facilitation de transit et de commerce inter-Etat émanant de l'UEMOA dotées d'équipements de pointes et de systèmes informatiques ultramodernes. Leur objectif est de permettre une gestion intégrée de toutes les activités de contrôle qui se déroulent aux frontières par le regroupement, sur un même site, les services de contrôle de deux pays frontaliers de sorte à réduire le temps des procédures et des opérations.

Instrument de renforcement des échanges économiques et d'intégration régionale, les PCJ répondent aux besoins entre autres, de faciliter les échanges entre les Etats, fluidifier les flux de trafic de biens et des personnes et de lutter contre les perceptions illicites. Scanning Systems société spécialisée dans la conception, le financement et la mise en œuvre des PCJ en Afrique.

La Côte d'Ivoire est concernée par deux (02) PCJ sur un total de onze (11) prévus par la Commission.

- Le PCJ de Laléraba (frontière Côte d'Ivoire/Burkina Faso) est construit sur une superficie de 15 hectares et se trouve sur le territoire ivoirien, à 683 Km d'Abidjan et à 511 Km de Ouagadougou. Démarré en 2016, d'un coût de 12 141,2 milliards de francs CFA l'ouvrage est totalement achevé depuis mars 2023. La cérémonie symbolique de remise des clés du PCJ de Laleraba, dernière étape avant l'opérationnalisation s'est tenue le 20 février 2024, marquant l'entame du déploiement des agents de la CI et du BF sur l'infrastructure.
- Le PCJ de Zégoua (frontière Côte d'Ivoire/Mali), est situé en territoire Malien. D'un cout de plus de 5 milliards de FCFA, démarré depuis 2016, l'ouverture du PCJ est prévue dans le courant du premier trimestre 2024.
- Concernant la Construction de stations de pesage à basse vitesse sur les routes communautaires

La Côte d'Ivoire compte à ce jour (10) stations de pesage achevées et mises en service, à Allokoi, Yamoussoukro, Bonoua, Anyama, Divo, Ouangolodougou, Zinzenou, Autouroute du Nord (PK18), San Pedro, Abengourou mises en service respectivement en 2014, 2015, 2017, 2018 et 2019.

La station d'ANYAMA est en cours de délocalisation du fait des travaux d'élargissement de la voie Prison civile/Thomasset en 2x2. Quant à la station mobile de Zinzenou, elle est également en cours de délocalisation du fait de sa proximité avec celle d'Abengourou.

DGE / DPCEI / SCD

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE (PPP) État des lieux



Ph. DR

LES JOURNÉES NATIONALES DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

« Les PPP : un outil au service d'infrastructures résilientes et inclusives »

Les PPP en Côte d'Ivoire font face à des défis, notamment en ce qui concerne la capacité institutionnelle et la transparence. La complexité et la longueur des projets nécessitent une gestion flexible et proactive pour anticiper et résoudre les problèmes éventuels.

Dans le contexte économique actuel, caractérisé par des défis inédits et une compétition à l'échelle mondiale, l'importance des Partenariats Public-Privé (PPP) s'avère plus cruciale que jamais pour stimuler la croissance économique. Ces collaborations stratégiques entre le gouvernement et le secteur privé jouent un rôle déterminant dans le développement d'infrastructures critiques, la promotion de l'innovation et la fourniture de services publics de qualité. En optimisant les ressources et les compétences de chaque partie, les PPP contribuent significativement au progrès économique. Cet article examine l'état actuel des PPP en Côte d'Ivoire, leurs défis, ainsi que les stratégies pour les optimiser.

Le cadre juridique et institutionnel

En 2018, le cadre juridique et institutionnel des PPP a été renforcé par l'adoption de deux décrets, consolidant ainsi les fondations pour des partenariats efficaces et équilibrés. Il s'agit du décret n°2018-358 du 29 mars 2018 déterminant les règles relatives aux contrats de partenariats public-privé et du décret n° 2018-359 du 29 mars 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé.

Le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP), créé en décembre 2012, joue un rôle central dans l'orientation et la validation des PPP,

assurant une négociation équilibrée des contrats. Ce cadre juridique et institutionnel offre toutes les garanties aux investisseurs désireux de s'impliquer dans la réalisation de projets en PPP, en termes de visibilité, de traçabilité et de retour sur investissement.

Une réussite des PPP

La Côte d'Ivoire a réalisé de nombreux projets en PPP dans divers secteurs, démontrant l'efficacité de ce modèle de collaboration. Des infrastructures énergétiques et de transport aux projets d'éducation et de santé, les PPP ont contribué significativement au développement économique du pays.

Dans le domaine Hydraulique et Énergétique, il y a l'exploitation des services de distribution d'eau et d'assainissement (SODECI-1959); la production, le transport, la distribution, l'exportation et l'importation de l'énergie électrique (Cie 1990); la construction et exploitation d'une centrale thermique de production électrique (CIPREL) et la construction et l'exploitation d'une centrale thermique de production électrique (AZITO 1).

Au niveau des Transports, la conception, le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien du Pont à péage Henri Konan Bédié (HKB) à Abidjan; la réalisation et l'exploitation du second terminal à conteneurs au Port Autonome d'Abidjan ; la conception, le financement, la construction, l'exploitation du

Guichet Unique Automobile (CI LOGISTIQUE 1998) ; l'Extension, le développement, l'entretien et l'exploitation de l'Aéroport d'Abidjan (AERIA1997) et la concession du réseau de transport public lagunaire à Abidjan (CITRANS / STL 2015...

Concernant les activités portuaires, il y a la concession pour la Gestion et l'exploitation du Terminal à conteneurs de Vridi (ABIDJAN TERMINAL 2003) ; la modernisation et l'extension du Terminal Minéralier du Port Autonome d'Abidjan (SEA-INVEST2008/2018) ; la réalisation et l'exploitation du TC2 au Port Autonome d'Abidjan (CHEC/ BOLLORE 2013) ; la concession du terminal roulier du Port Autonome d'Abidjan (TERRA 2020).

Au niveau de la Protection sociale, il y a l'enrôlement biométrique des assurés de la Couverture Maladie Universelle (CMU) 2014 (SNEDAI).

Au niveau des Énergies renouvelables, il y a la construction de la centrale solaire photovoltaïque à Korhogo (25 MW) 2016 (KORHOGO SOLAIRE).

Au niveau de la Sécurité intérieure, il y a la fourniture d'un système intégré de sécurité des aéroports et de contrôle des frontières 2017 (SECURIPORT) ; la mise en place du Registre National des Personnes Physiques (RNPP) 2019 (SEMLEX) ; la production de visas biométriques (SNEDAI 2021).

Au niveau de l'Environnement et de la Salubrité, il faut citer les Services de propreté dans l'agglomération d'Abidjan 2017 (ECO-EBURNIE/ ECOTI) et la construction et l'exploitation d'un Centre d'Enfouissement Technique à Kossihouen 2017 (CLEAN EBURNIE).

Au niveau de l'Éducation, il y a la réalisation de l'université de San-Pedro Phase 1 2018 (ENVOL)

Au niveau de l'Agriculture, c'est l'Exploitation d'unités industrielles de transformation de riz paddy au Nord 2019(SOCOMCI)

Au niveau du Sport, la concession de l'exploitation du complexe sportif multifonctionnel Agora Koumassi 2019 (SAS IVOIRE AGORA)

Au niveau des Affaires maritimes, la Sécurisation du recouvrement des droits du trafic maritime (CMS).

À l'instar des précédents PND, le PND 2021-2025, élaboré sur la base de l'Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040, du Projet de société « Côte d'Ivoire Solidaire », du Plan Stratégique Côte d'Ivoire 2030,

de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, accorde également un rôle prédominant au secteur privé et, de fait, aux partenariats public-privé. Il prévoit en effet un investissement global sur la période de l'ordre de 59 000 milliards de FCFA dont 74%, soit 43 647 milliards de FCFA sont attendus du secteur privé.

Défis et considérations critiques des PPP

Les PPP en Côte d'Ivoire font face à des défis, notamment en ce qui concerne la capacité institutionnelle (transfert de compétences) et la transparence. La complexité et la durée des projets nécessitent une gestion flexible et proactive pour anticiper et résoudre les problèmes éventuels.

Compte tenu de la nature à long terme de ces projets et leur complexité inhérente, il est difficile d'identifier toutes les éventualités au cours du développement du projet. Il est possible que des événements et des problèmes surviennent, lesquels n'auraient pas été anticipés dans les documents ou par les parties au moment du contrat. Il est plus probable que les parties devront alors renégocier le contrat pour tenir compte de ces éventualités. Il se peut également que, pour un certain nombre de raisons, certains projets échouent ou cessent avant leur terme prévu : changements dans la politique du gouvernement, échec de l'exploitant privé ou du gouvernement à s'acquitter de ses obligations ou bien en raison de circonstances extérieures telles que la force majeure. Bien que certaines de ces problématiques puissent être abordées dans l'accord de PPP, d'autres devront être gérées au cours du projet.

Stratégies pour optimiser les PPP

Pour maximiser les bénéfices des PPP, il est crucial de continuer à améliorer le cadre réglementaire, d'impliquer activement toutes les parties prenantes, et de renforcer les capacités institutionnelles. Ces mesures garantiront la réussite et la durabilité des partenariats.

Les PPP constituent un levier important pour la croissance économique en Côte d'Ivoire, mobilisant des ressources, stimulant l'innovation, et améliorant l'accès aux services publics. Avec une gestion adéquate des risques, une transparence accrue, et un engagement solide des parties prenantes, les PPP peuvent jouer un rôle central dans le développement économique durable et inclusif du pays.

DGE / DPCEI / SCD

CÔTE D'IVOIRE

Promotion des start-up numériques pour une croissance économique



Le gouvernement ivoirien a décidé de faire la promotion des startups à travers un vaste programme de développement du numérique en vue d'une diversification de l'économie nationale. Pour ce faire, une batterie d'actions juridiques a été mise en place.

Le gouvernement ivoirien a décidé de faire la promotion des startups à travers un vaste programme de développement du numérique en vue d'une diversification de l'économie nationale. Pour ce faire, une batterie d'actions juridiques a été mise en place. Au nombre de celle-ci, figure la loi 2017-803 du 7 décembre 2017 d'orientation de la société d'information avec laquelle le ministère en charge de l'économie numérique s'est engagé dans des réformes et des projets ambitieux pour améliorer les infrastructures, les services numériques, les compétences, l'innovation et la cybersécurité.

Ce texte légal, ainsi que les réformes et politiques ultérieurement adoptées, ont permis de mettre en place un environnement numérique favorable à l'éclosion d'une économie numérique véritable et durable à l'entrepreneuriat.

C'est dans le prolongement de cette dynamique juridique innovatrice que s'inscrit la loi n°2023-901 du 23 novembre 2023 portant promotion des startups numériques. Brièvement, il faut retenir que ce texte juridique majeur fixe le cadre institutionnel de la promotion des startups numériques, prévoit la mise en œuvre de leur accompagnement ainsi que les obligations et les sanctions qui incombent et qui pourraient s'appliquer aux acteurs du secteur.

Qu'est-ce qu'une startup numérique ?

L'article premier de la loi précitée répond à cette question en définissant la start-up numérique comme « toute jeune entreprise utilisant les télécommunications, les Tic, légalement constituée, ayant un fort potentiel de croissance et dont la création de valeur est basée principalement sur l'innovation ». Partant de cette définition, il faut garder à l'esprit, en dehors de l'exigence légale, la notion d'innovation. Elle est identifiée comme l'introduction sur le marché d'une technologie, d'une technique, d'un produit ou d'un procédé nouveau ou significativement amélioré par rapport à ceux précédemment élaborés. Ce produit ou cette technologie doit également générer une quantité importante de profit financier sur un temps relativement court (cinq ans) grâce à certains leviers, comme internet, la facilité de pénétrer de nouveaux marchés et la facilité d'usage projet par le consommateur.

Labélisation de la start-up numérique

La loi évoque, en sus, la notion de « *start-up numérique labélisée* » qui est celle ayant obtenu le label start-up conformément aux conditions prévues.

S'agissant de la promotion et des mesures d'accompagnement qui la matérialisent, seules ces start-up numériques labélisées peuvent en bénéficier.

Il s'agit notamment, d'avantages fiscaux et douaniers ainsi que d'autres mesures administratives, d'aides et de facilitation, de la phase de création jusqu'à la phase de développement, quel que soit le secteur d'activité qu'énumère de façon circonstanciée l'article 9 de la loi précitée suivant cette disposition.

Par ailleurs, au plan institutionnel, la loi n°2023-901 du 23 novembre 2023 portant promotion des start-up numériques, en son article 3, prévoit en l'institution d'un Comité de Labélisation des start-up numériques, placé auprès du ministère en charge de l'Économie numérique. Il aura pour mission principale la validation et le contrôle du Label start-up numérique attribué aux entreprises. Il pourra également proposer les sanctions applicables aux startups en cas de manquement aux obligations découlant de la labélisation.

Ainsi, pour bénéficier du label start-up, il faudrait remplir plusieurs conditions (au nombre de neuf). Il s'agit notamment d'être une entreprise légalement constituée, de droit ivoirien dont le capital social est majoritairement détenu par des nationaux. A ces conditions, s'ajoutent des éléments qui contribuent à justifier des produits ou des modèles économiques innovants, ou l'utilisation de technologies ou de procédés innovants, la capacité à être implémenté au plan national et international ...

Une fois ces différents éléments démontrés, le Comité de labélisation des start-up émet un avis conforme qui conduit à la prise d'un arrêté du ministère en charge de l'Économie numérique. L'acquisition du label ne pouvant excéder cinq ans. Cette reconnaissance accorde un certains nombres de facilités et d'avantages par l'État ou ses démembrements dans les conditions prévues par ladite loi.

Fortes potentialités

Ce dispositif légal attendu, depuis quelques années, permet dorénavant un environnement sécurisé et l'octroi de mesures incitatives constituent une véritable bouffée d'oxygène quand on sait que les conditions de travail ne sont toujours optimales (coût élevé, coupure et instabilité du réseau internet ; insuffisance en matière de formation des compétences numériques et entrepreneuriales, etc.)

Il contribue également au renforcement de la confiance de potentiels investisseurs étrangers permettant ainsi une levée de fonds considérable en faveur des plus prometteuses. Tous ces éléments contribuent aujourd'hui à observer le nombre croissant d'entreprises et leur retombées dans l'économie nationale. Pour illustrer cette progression, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) explique que « le montant capté par les start-up ivoiriennes entre 2019 et 2022 est passé de 2 millions de \$ (environ 1,2 milliard de FCFA, ndr) à 33 millions de \$ (environ 19,8 milliards de FCFA, ndr) soit une croissance de 1550% (Source : Partech Africa) ». Ces données traduisent une nette montée de la croissance et la force des startups dans l'économie ivoirienne.

Enfin, citons pour terminer le rapport intitulé Le Secteur Numérique, Vecteur d'une Économie Émergente, la Banque mondiale, qui « estime que l'économie numérique de la Côte d'Ivoire a le potentiel de rapporter plus de 5,5 milliards de \$ (environ 3300 milliards de FCFA, ndr) d'ici 2025, et plus de 20 milliards de \$ (environ 12000 milliards de FCFA, ndr) à l'horizon 2050 ».

DGE - SAJRE / SCD



SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

La DGE lance son 7^e audit interne



Crédit Photo: DGE

Dr SAIN Oguié, Directeur Général de l'Économie (au centre) entouré des managers, des pilotes et copilotes ainsi que le personnel, a encouragé ses collaborateurs à plus d'engagement dans le système de management de la qualité.

SMQ passeront au filtre des auditeurs durant les trois jours.

Ce 7^e audit interne prépare l'audit de renouvellement de la certification de la DGE, prévue en juillet prochain. Il intervient un peu plus d'un mois (18 au 28 mars 2024) après la 6^e édition de la revue des processus de la DGE qui s'est soldée par un succès.

Depuis plusieurs années, la DGE, qui ambitionne d'être une administration moderne et performante au service du développement de la Côte d'Ivoire, s'est lancée dans une politique de management de la qualité. Cet engagement, s'est soldé, en 2021, par l'obtention de la certification à la norme ISO 9001 version 2015 du SMQ.

« Demeurez engagés » : c'est par ces deux mots forts, empreints d'orientation, que Dr **SAIN Oguié**, Directeur Général de l'Économie, a procédé au lancement du 7^e audit interne du Système de Management de la Qualité (SMQ) ISO 9001 version 2015 de la Direction Générale de l'Économie (DGE). Le démarrage de cette importante activité a eu lieu, à l'immeuble Sciam, au Plateau, en présence des managers, des pilotes et copilotes ainsi que le personnel d'encadrement des processus concernés.

Cet audit interne qui s'achève le 16 mai 2024 vise à évaluer la capacité du système de management de la DGE afin de s'assurer qu'elle répond aux exigences légales, réglementaires et contractuelles applicables. Il vise également à s'assurer que le SMQ en place permet à la Direction Générale de l'Économie d'atteindre ses objectifs.

Le plan d'audit passé en revue, lors du lancement, révèle que la production des informations économiques et financières, la gestion des moyens généraux, la gestion du système informatique, le suivi de la coopération économique, la gestion de la documentation et les archives, la gestion des affaires juridiques et la réglementation économique, la gestion de la politique économique et financière, la réalisation des études et la veille économique et financière, la promotion de l'économie auprès des milieux d'affaires, la gestion de la communication, des ressources humaines ainsi que du



Crédit Photo: DGE

L'ambition de Monsieur le Directeur Général de l'Économie, Dr SAIN Oguié, est de faire de la DGE une administration moderne et performante au service du développement de la Côte d'Ivoire

DGE / SCD

ENTRETIEN

M. Isaac AHISSA, Président de la Mutuelle des Agents de la Direction Générale de l'Économie (MUADGE) « Nous avons plusieurs projets en préparation pour les mutualistes »

Le Président de la Mutuelle définit les grands axes et les perspectives de l'organisation qu'il dirige depuis mars 2020, se prononce sur les innovations et le soutien aux mutualistes.



Crédit Photo: DGE

J DGE : Vous avez été reconduit à la tête de la MUADGE pour un nouveau mandat depuis décembre 2024. Comment appréciez-vous ce renouvellement de la confiance ?

AHISSA : Le renouvellement de mon mandat est un signe fort de la confiance que les mutualistes placent en moi et en l'ensemble du bureau exécutif. C'est le résultat d'un travail acharné d'une équipe dévouée. À la fin de notre mandat précédent, nous avons dressé un bilan complet de nos actions, et c'est ce bilan positif qui a été reconduit. C'est une grande satisfaction personnelle, mais aussi pour le bureau exécutif et tous les mutualistes.

Quels sont les grands axes de ce nouveau mandat ?

Lors de l'Assemblée Générale, nous avons présenté quelques activités faisant partie de notre plan d'actions annuel et triennal. Nous avons décidé de reconduire les grands axes qui nous ont valu la réélection, en ajoutant des éléments essentiels pour les mutualistes, tels que le projet immobilier, l'acquisition d'un second car, et surtout le fonds de retraite, qui est un produit phare pour nous. Nous avons observé des mutuelles

sœurs, comme celle du Trésor, et avons jugé que nous pouvions offrir une solution de retraite anticipée aux membres de la DGE. Ceci permettra à nos membres de percevoir un premier chèque en attendant la pension, une initiative très intéressante pour tous.

La distribution de cadeaux aux mutualistes dans la sobriété à l'occasion des fêtes des mères et des pères est votre première activité importante après votre réélection.

Qu'est-ce qui a motivé ce choix en lieu et place d'une célébration populaire ?

Les fêtes des mères et des pères sont des activités traditionnelles que nous avons maintenues. Il était important pour nous de célébrer ces occasions de manière sobre mais significative, en distribuant des cadeaux aux mutualistes. Nous avons débuté la distribution des présents pour les mères le 4 mai et pour les pères le 27 juin 2024. Cette approche visait à les magnifier. Je peux vous rassurer que tous les mutualistes cotisants ont pu bénéficier de ces présents.

Avez-vous d'autres projets ou initiatives similaires en préparation pour les membres de la MUADGE ?

Oui, nous avons plusieurs projets et initiatives en préparation. Notre plan d'actions stratégiques annuel et triennal comprend des activités récréatives, sportives, et des sorties détente. Nous lancerons bientôt le tournoi de Maracana inter-direction, dédié à Madame la Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement, Mme **NIALE Kaba**. D'autres activités seront organisées pour permettre aux mutualistes de se détendre.

Ce sont les vacances scolaires et les parents d'élèves pensent déjà à la

rentrée prochaine. Qu'est-ce qui est prévu pour les aider à faire face à cet événement ?

Nous avons envoyé un message à tous les mutualistes pour annoncer le début des prêts scolaires. Notre partenaire bancaire est favorable pour cette année. Nous allons donc accompagner les parents d'élèves.

Nous avons pris des dispositions pour améliorer le processus de distribution des chèques cette année. Nous avons un nouveau local, mis à notre disposition par le Directeur Général, Dr **SAIN Oguié**, qui nous permettra de centraliser les actions et de mieux organiser la distribution des chèques. Les points focaux viendront chercher les chèques, qui seront ensuite remis aux mutualistes dans leurs locaux respectifs pour éviter les désagréments passés.

Nous avons mis en place une plateforme pour relayer nos informations. Cependant, tous les mutualistes ne sont pas encore sur cette plateforme. Nous allons intensifier nos efforts de communication pour sensibiliser les mutualistes et les inviter à rejoindre la plateforme MUADGE. Notre nouveau local nous permettra également d'assurer une permanence pour recevoir les mutualistes et répondre à leurs préoccupations.

Quel appel pouvez-vous lancer aux mutualistes ?

Nous invitons tous les mutualistes à participer activement aux activités qui leur sont dédiées et à partager leurs expériences. La mutuelle est l'affaire de tous, et son succès dépend de l'engagement et de la participation de chacun.

DGE / SCD

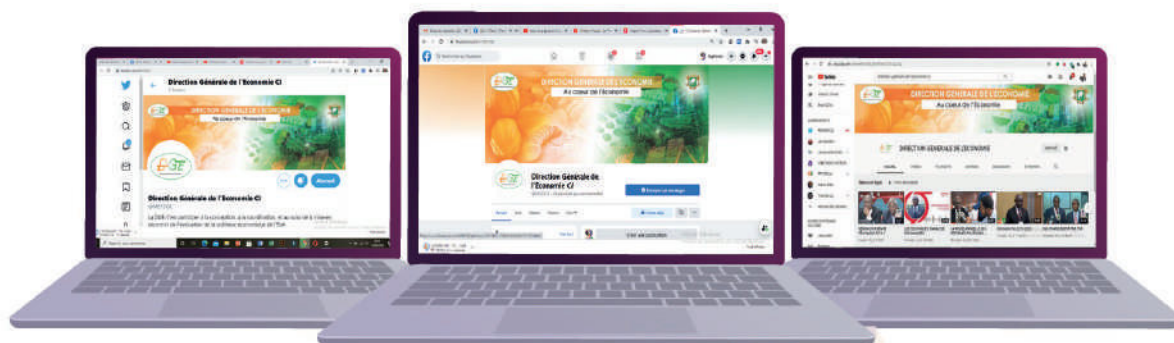


UNE ADMINISTRATION MODERNE À L'ÈRE DU NUMERIQUE



www.economie-ivoirienne.ci
www.dge.gouv.ci

SUIVEZ-NOUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX



Le nom du compte
(mefdge)

→ twitter.com/MEFDGE



Le nom du compte
(web.facebook.com/
/MEFDGE)

← → facebook.com/MEFDGE



Le nom du compte
(direction generale de
l'economie ci)

[direction generale de l'economie ci](https://www.youtube.com/direction.generale.de.l.economie.ci)

Direction Générale de l'Économie (DGE), sise au 6^{ème} étage de l'immeuble SCIAM Plateau.
Tél. : (225) 27 20 20 09 09 / 27 20 20 09 03 / Fax (225) 27 20 22 54 36 - www.dge.gouv.ci



Au Cœur de l'Economie

Direction Générale de l'Economie (DGE),
sise au 6^e étage, immeuble SCIAM, Plateau.
Tél. : (225) 27 20 20 09 09 - Fax : (225) 27 20 22 54 36
Email: dgecom@dge.gouv.ci - www.dge.gouv.ci